

SNA News

Numéro 17
octobre 2003

Un service d'information du groupe de travail intersecrétariats sur les comptes nationaux (ISWGNA)

Les documents et les comptes rendus de réunion du ISWGNA sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/iswgna.htm>

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE À JOUR DU SCN 1993 ISWGNA

Historique

Les changements qui touchent l'environnement économique nécessitent une mise à jour permanente du *Système de comptabilité nationale, 1993* (SCN 1993) afin d'en garantir et maintenir la pertinence et l'utilité. En 2003, la Commission de statistique a approuvé le principe d'une mise à jour du SCN 1993 en 2008. À la suite de cette décision de la Commission, l'ISWGNA a préparé un document détaillant le projet et, après l'avoir diffusé aux pays pour commentaires, a modifié et finalisé le programme de travail. La présente contribution présente un résumé du programme de travail détaillé. Le document complet peut être consulté sur le site web de la mise à jour du SCN à l'adresse suivante:
<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarw1.htm>.

Points à réviser et résultats escomptés

La liste modifiée des points à réviser, ainsi que les critères de leur sélection et les grands principes de mise à jour ont été publiés dans le n° 16 de *SNA News and Notes*. Cette liste sera finalisée lors de la première réunion du Groupe consultatif d'experts (AEG) qui se tiendra du 16 au 20 février 2004.

Résultats intermédiaires: les résultats intermédiaires consisteront en des recommandations des groupes d'experts et du AEG. Les recommandations du AEG seront publiées après chacune de ses réunions et seront diffusées aux pays pour information.

Résultat final: le résultat final sera le *SCN 1993 rév. 1*.

Gouvernance et processus décisionnel

Conformément à la décision de la Commission de statistique, l'ISWGNA est responsable de la gestion et de la coordination du processus de révision et est assisté dans sa tâche d'un responsable de projet et d'un rédacteur (un appel à candidature est publié à la page 4 du présent bulletin). L'encadrement supérieur des cinq organisations membres de l'ISWGNA participe à la supervision collective du projet et prend en charge les relations avec les pays et les autres organisations internationales. En qualité de secrétariat de l'ISWGNA, la Division de statistique des Nations unies s'occupe des travaux de secrétariat liés au processus de mise à jour.

L'AEG a pour rôle principal d'adopter des décisions sur la teneur de la mise à jour et sur des questions techniques et conceptuelles, en collaboration avec l'ISWGNA (le mandat du AEG et la liste des 20 experts sont disponibles dans le document E/CN.3/2003/9 à l'adresse suivante:
<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2003.htm>)

Les différents groupes d'experts existants, comme le groupe de Canberra II sur les actifs non financiers, les groupes locaux, les GDE, d'éventuels nouveaux groupes d'experts ainsi que les commissions régionales mènent les premières discussions sur les problèmes soulevés. L'animateur ou le président du groupe d'experts est responsable de la

rédaction des recommandations du groupe, y compris la motivation des changements proposés, avec si possible indication des paragraphes du SCN 93 actuel qui sont concernés, et de leur transmission au AEG pour discussion et décision finale.

L'AEG discutera des points qui lui seront soumis et proposera pour chacun une recommandation finale visant à clarifier, interpréter ou modifier le SCN. L'AEG tiendra deux réunions en 2004 et une réunion annuelle entre 2005 et 2007. L'AEG recherchera le consensus dans toute la mesure du possible. Les recommandations qui seront formulées devront avoir obtenu une approbation claire de la majorité des experts. Si nécessaire, il sera procédé à un vote. Les membres du AEG et de l'ISWGNA seront autorisés à voter (25 votants au total). L'AEG devra donc proposer une solution unique pour chaque problème soulevé afin de faciliter le processus d'approbation et de rédaction de la nouvelle version.

Il est fondamental que les organismes statistiques des pays participent à toutes les phases du processus de mise à jour. Avant finalisation, les recommandations du AEG seront diffusées aux pays pour commentaires après chaque réunion tenue au cours de la période 2004-2005, le délai de réponse étant de 60 jours. Pour garantir la participation des pays et la transparence générale, tous les

documents soumis à discussion seront accessibles au public sur le site web de l'ISWGNA.

Les recommandations de changements à apporter doivent faire l'objet d'une évaluation quant à leur cohérence interne avec le reste du SCN et à leur cohérence avec les révisions du Manuel de la balance des paiements (MBP), du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP), de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économiques (CITI) et de la Classification des produits centrale (CPC). La coordination avec les pratiques comptables des entreprises doit être assurée. En outre, les recommandations de changements à apporter devront tenir compte de leur mise en œuvre pratique dans les pays.

Le responsable du projet assistera l'ISWGNA dans la gestion du processus de mise à jour, de la définition des besoins et du suivi de l'utilisation des ressources, de la coordination des contributions des différents groupes d'experts et des relations avec les groupes de travail et les pays.

Le rédacteur consolidera l'ensemble des recommandations et rédigera le texte final du SCN rév. 1 qui sera soumis pour approbation à la Commission de statistique en mars 2007.

Tableau 1. Calendrier pour la mise à jour du SCN 1993

	2003-2005	mai 2006	oct. 2006	mars 2007	mai 2007	mai-oct. 2007	oct. 2007	mars 2008
Recommandations de l'ensemble des groupes d'experts	-Travaux menés pendant toute la période. -Recommandations transmises au AEG pour approbation dès qu'elles sont terminées. -Recommandations de l'AEG transmises aux pays pour commentaires dès qu'elles sont prêtes.							
Recommandations consolidées du AEG		Toutes les recommandations sont réexaminées par l'AEG du point de vue de la cohérence et diffusées aux pays pour contrôle.	Envoi à la CS pour approbation	Réunion de la CS				
Premier projet de SCN rév. 1					Projet complet envoyé aux	Contrôle par l'ISWGNA		

					pays pour commentaires quant à la cohérence et la lisibilité.			
Version finale du SCN rév. 1							Approbation par l'ISWGN A et l'AEG	Approbation par la CS

Tableau 2. Calendrier de travail des principaux intervenants dans le processus de mise à jour du SCN

	Programme de travail des GDE ^{1/}	Réunions du groupe Canberra II ^{2/}	Réunions du AEG ^{2/}	ISWGNA	Pays
2003	Discussions au sein des GDE	15-17 avril, Voorburg 13-15 octobre, Paris		Organisation des réunions et préparation des documents pour les réunions du AEG Envoi des invitations à candidature, lancement de la procédure de sélection et nomination du responsable du projet et du rédacteur. Coordination de la mise à jour du SCN avec les révisions du MBP, du MSFP, de la CITI et de la CPC ainsi qu'avec les pratiques comptables des entreprises.	Participation aux discussions au sein des GDE; participation d'experts invités aux réunions du groupe Canberra II et du AEG.
2004	Idem	mars 2004, Washington septembre 2004	16-20 février 2004 novembre 2004	Organisation des réunions et préparation des documents pour les réunions du AEG. Coordination de la mise à jour du SCN avec les révisions du MBP, du MSFP, de la CITI et de la CPC ainsi qu'avec les pratiques comptables des entreprises.	Comme en 2003. Diffusion des recommandations du AEG aux pays pour commentaires dans un délai de 60 jours.
2005	Idem	mars/septembre 2005	novembre 2005	Idem	Comme en 2004
2006			mai : examen approfondi par l'AEG de l'ensemble des recommandations et de leur cohérence mutuelle.	octobre : transmission des recommandations du AEG à la CS pour approbation en mars 2007.	Diffusion des recommandations aux pays pour commentaires dans un délai de 60 jours.
2007			Réunion finale pour l'adoption des modifications.	mai : premier projet du SCN 1993 rév. 1. octobre : transmission de la version finale du SCN 1993 rév. 1 à la CS pour approbation en mars 2008.	Diffusion du projet de SCN 1993 rév. 1 aux pays pour commentaires quant à sa cohérence et à sa lisibilité.
2008				mars : examen approfondi de la version finale par la CS.	

1/ Une description et l'adresse internet de chaque GDE ont été fournies dans le n° 15 de *SNA News and Notes*..
2/ Pour connaître l'ordre du jour des réunions et les points qui y sont discutés, se référer à la version intégrale du programme de travail disponible à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarw1.htm>

Ressources nécessaires

Les travaux de mise à jour seront financés en partie par des contributions des membres de l'ISWGNA et en partie par un fonds spécial. Les États membres sont encouragés à participer au fonds spécial afin de compléter les contributions des cinq organisations membres de l'ISWGNA. Le fonds spécial

servira à couvrir les coûts liés à la participation d'experts provenant des pays en développement aux réunions du AEG, aux activités du responsable du projet et du rédacteur ainsi qu'à la préparation d'une version électronique et d'un index du SCN 1993 rév. 1.

Annnonce concernant les postes de responsable du projet de mise à jour du SCN 1993 et de rédacteur du SCN 1993 rév. 1

Responsable du projet

Tâches

- Supervise les activités et résultats prévus par le programme de travail et garantit son exécution dans les délais ;
- Établit un calendrier détaillé des activités et de la production des résultats intermédiaires; estime les ressources nécessaires et leur utilisation;
- Coordonne et supervise la préparation des rapports au AEG;
- Assure la cohérence interne et l'intégrité du SCN 1993 rév. 1 ainsi que sa cohérence avec les processus de révision du Manuel de la balance des paiements (MBP) et du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP);
- Prépare les rapports sur l'état d'avancement des travaux destiné à l'ISWGNA et aux dirigeants de ces organismes membres ;
- Fait rapport au ISWGNA et travaille quotidiennement avec la DSNU.

Qualifications

Le responsable du projet sera un statisticien expérimenté reconnu ayant une connaissance approfondie du SCN 1993, des compétences avérées de coordination de travaux au plan international ainsi que de bonnes aptitudes en matière de relations interpersonnelles, de gestion et de communication. Il aura une formation universitaire approfondie et au moins 15 années d'expérience dans la gestion de grands programmes ou organisations statistiques nationales ou internationales.

Durée du mandat: au total, 2 hommes-année sur la base d'une occupation à mi-temps au cours de la période 2004-2007.

Rédacteur

Tâches

- Prépare au fur et à mesure de nouvelles versions du texte du SCN 1993 rév. 1 sur la base des contributions des GDE et du groupe Canberra II ainsi que des recommandations du AEG;
- Consulte les auteurs des rapports importants des groupes d'experts en vue de clarifier les ambiguïtés et de corriger les erreurs de fond;
- Veille à la cohérence interne et à l'intégrité du SCN 1993 rév. 1 ainsi qu'à la cohérence avec les révisions du Manuel de la balance des paiements (MBP) et du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP);
- Prépare la version finale (« master copy ») du SCN 1993 rév. 1 en consolidant et intégrant l'ensemble des propositions et finalise le manuscrit pour octobre 2007;
- Fait rapport à l'ISWGNA et travaille quotidiennement avec le responsable du projet et la DSNU.

Qualifications

Le rédacteur sera un expert internationalement reconnu des comptes nationaux ayant une connaissance approfondie du SCN 1993 et des problèmes liés à sa mise à jour, une expérience avérée en matière de coordination au plan international de travaux dans le domaine des comptes nationaux et d'excellentes capacités rédactionnelles en langue anglaise. Il aura une formation universitaire approfondie et au minimum 15 années d'expérience dans le domaine de la recherche en statistiques économiques, en particulier en comptabilité nationale.

Durée du mandat: au total, 3 hommes-année sur la base d'une activité à mi-temps en 2004-2005 et d'une activité à temps plein en 2006-2007.

Pour connaître le texte intégral de ces publications de postes et les procédures de dépôt des candidatures, se référer au site web sur la mise à jour du SCN à l'adresse suivante:
<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarw1.htm>.

RÉSULTATS DU MÉCANISME ACTUEL DE MISE À JOUR DU SCN 1993 **Magdolna Csizmadia, DSNU**

Dans le cadre du lancement de la procédure de révision du SCN pour 2008, il est intéressant de donner un aperçu de la procédure de mise à jour qui a été mise en place depuis la dernière révision du SCN et d'en résumer les résultats. Le mécanisme actuel de mise à jour permanent du SCN a été approuvé par la Commission de statistique en 1999 pour tenir compte de la nécessité de disposer d'un processus permanent tout en respectant l'obligation de mener les consultations requises.

Ce mécanisme de mise à jour produit quatre types différents de résultats dont les principes sont détaillés ci-après :

Changements éditoriaux: les changements éditoriaux portent sur des erreurs de formulation, des contradictions apparentes ou des erreurs de traduction dans les versions autres que la version anglaise. La caractéristique principale de ce type de correction est qu'elle n'affecte pas les concepts ou la structure du système et de ses tableaux.

Clarification non contestée: ce type de mise à jour est nécessaire en raison de l'apparition d'une situation économique qui est nouvelle ou qui n'était pas significative lorsque le SCN 1993 a été conçu mais qui a depuis considérablement gagné en importance. Il est essentiel dans ce contexte de poser clairement que la clarification en question n'entraîne aucun changement d'ordre conceptuel.

Interprétation: lorsqu'une situation économique nouvelle apparaît et que son traitement dans les comptes nationaux n'est pas évident, plusieurs solutions peuvent être proposées pour le traitement de ce phénomène, ouvrant ainsi la voie à différentes interprétations des règles du SCN 1993. À la fin du processus d'interprétation, la solution qui a la préférence est retenue pour le traitement du problème posé.

Changement: à la suite de l'évolution de l'environnement macroéconomique, certains concepts de base du SCN 1993 peuvent perdre leur pertinence et même parfois conduire à des résultats incorrects. Dans de tels cas, les parties concernées du texte doivent faire l'objet d'une révision substantielle pour tenir compte de ces changements.

Le processus de mise à jour permanente a été mené conformément à la procédure suivante:

Stade du traitement	Changements éditoriaux	Clarification non contestée	Interprétation	Changement*/
Proposition	L'ISWGNA examine le changement qui est proposé et en détermine le type			
Formulation préliminaire	ISWGNA	ISWGNA	L'ISWGNA assisté d'un groupe d'experts	L'ISWGNA assisté d'un groupe d'experts
1^{ère} discussion			Groupes de travail ou groupes régionaux d'experts, GDE	Groupes de travail ou groupes régionaux d'experts, GDE */
2^{ème} discussion				Offices nationaux de statistique de toutes les régions
Formulation finale			L'ISWGNA assisté d'un groupe d'experts	L'ISWGNA assisté d'un groupe d'experts
Approbation			Pays membres de la Commission de statistique dans un délai de 60 jours	Pays membres de la Commission de statistique dans un délai de 60 jours
Publication	Errata et correction de la version web	<i>SNA News and Notes</i>	<i>SNA News and Notes</i>	<i>SNA News and Notes</i> , ensuite impression et diffusion électronique sur le web

*/ Après examen et discussion, l'ISWGNA peut conclure que le problème soulevé ne justifie pas une modification du SCN 1993. Cette prise de position officielle est annoncée dans *SNA News and Notes*.

Disponibilité des résultats du mécanisme permanent de mise à jour

Au fur et à mesure de leur adoption, les changements éditoriaux, les clarifications ainsi que les interprétations et changements détaillés ont été annoncés dans *SNA News and Notes*. Chaque changement approuvé a été ajouté à la version électronique du SCN 1993 disponible sur internet. Enfin, les chapitres et paragraphes du SCN 1993 concernés par les changements ont été incorporés dans une publication officielle à paraître sous forme de supplément au SCN 1993. Intitulée *Mises à jour et modifications du Système de comptabilité nationale 1993* (Studies in Methods, Series F/2/rév. 4/Add. 1), cette publication est en cours de traduction et d'impression dans toutes les langues officielles des NU.

Résultats du mécanisme permanent de mise à jour

Neuf mises à jour ont été publiées par l'ISWGNA depuis 1996. La référence du numéro de *SNA News and Notes* dans lequel a été annoncée chacune de ces mises à jour est indiquée entre parenthèses.

- Autres subventions sur la production aux producteurs non marchands. **Interprétation.** (*SNA News and Notes*, n° 3, janvier 1996);
- Mesures de la production de la banque centrale sur la base des coûts. **Interprétation.** (*SNA News and Notes*, n° 3, janvier 1996);
- Traitement des bénéfices tirés par l'État de la frappe des monnaies. **Interprétation.** (*SNA News and Notes*, n° 4, juillet 1996);
- Révision des nomenclatures fonctionnelles des dépenses: CFAP, COICOP, COPNI et COPP. **Changement.** (*SNA News and Notes*, n° 5, janvier 1997);
- Comptabilisation des impôts sur les produits sur la base des droits constatés ou sur celle des paiements. **Clarification.** (*SNA News and Notes*, n° 6, juillet 1997);
- Actifs incorporels, brevets et droits d'auteur dans le SCN 1993. **Clarification.** (*SNA News and Notes*, n° 6, juillet 1997);
- Traitement des instruments financiers dérivés. **Changement.** (*SNA News and Notes*, n° 11, mai 2000);
- Traitement des coûts liés au transfert de propriété d'actifs. **Aucun changement.** (*SNA News and Notes*, n° 13, octobre 2001);
- Traitement des licences de téléphonie mobile. **Interprétation.** (*SNA News and Notes*, n° 14, avril 2002).

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SCN 1993 DANS LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Marcelo Ortúzar et Sandra Manuelito, CEPAL

Après l'adoption des nouvelles recommandations du SCN 1993, la CEPAL a organisé plusieurs réunions en vue de leur diffusion. Lors des deux premières réunions, un accord a été dégagé pour l'élaboration d'un programme de travail commun pour toute la région dont les résultats étaient attendus dans un délai de cinq ans.

La première priorité a été donnée à l'élaboration complète des comptes du cadre central du SCN 1993. Une partie du cadre central, à savoir les comptes de secteurs institutionnels, devait être élaborée progressivement en fonction de la disponibilité des indispensables informations de base collectées par les organismes en charge de l'établissement des comptes nationaux. Le choix de la première priorité précitée avait été opéré en tenant compte des résultats atteints par les pays d'Amérique latine dans la mise en œuvre de la précédente version du SCN pour laquelle l'ensemble des pays avait établi un compte des biens et services mais un petit groupe d'entre eux seulement avait réussi à élaborer des comptes des secteurs institutionnels.

Au moment de s'engager à procéder à cette mise en œuvre, les pays ont compris qu'il leur fallait développer et utiliser de nouvelles statistiques, intensifier le recours aux sources statistiques disponibles, en particulier les fichiers administratifs et les comptes des entreprises, et revoir les procédures faisant appel à des échantillons statistiques et à des enquêtes auprès des entreprises. Au bout du compte, la mise en œuvre des comptes nationaux conformément aux nouvelles recommandations nécessitait une révision des statistiques de base existantes ainsi que, fort probablement, un ajustement du programme de travail des organismes statistiques concernés.

À la lumière des résultats obtenus, force est de reconnaître que les objectifs fixés n'ont été atteints que partiellement et uniquement par un nombre restreint de pays, et ce tant en termes de calendrier que d'ampleur de la mise en œuvre. Tout cela est décrit plus en détail dans un document intitulé «Progrès dans la mise en œuvre du SCN 1993 dans les pays d'Amérique

latine et des Caraïbes 2002-2003», disponible (en espagnol):

<http://www.eclac.cl/deype/ceacepal/index2.htm>

Plusieurs raisons expliquent pourquoi il n'a pas été possible de rencontrer tous les objectifs fixés, non seulement en termes d'ampleur de la mise en œuvre du SCN 1993 mais également de calendriers convenus. D'après les participants au Séminaire régional sur les comptes nationaux tenu en novembre 2002 à la Banque centrale de la République Dominicaine, les travaux des comptables nationaux étaient en concurrence avec d'autres domaines pour bénéficier d'une priorité de mise en œuvre. En fait, la demande d'indicateurs et de statistiques portant sur les performances économiques à court terme étant plus forte, un volume plus important de ressources est affecté, pour mesurer l'activité économique, au développement et à l'amélioration d'indicateurs économiques comme les comptes trimestriels, les prix, le commerce extérieur, les finances publiques, les statistiques financières, les statistiques de l'emploi, etc. Non moins importante est la nécessité de commencer à étudier de façon plus approfondie des questions sociales telles la pauvreté, l'éducation, la santé et le logement. En même temps, certains sujets nouveaux considérés d'importance nationale sont apparus comme, notamment, les statistiques liées au tourisme, à l'environnement, au sexe ou à la science et aux technologies. Les organisations nationales doivent donc s'intéresser à ces sujets et continuer les travaux déjà entamés, étant ainsi amenées à réduire les ressources disponibles en faveur des nouveaux domaines. Par ailleurs, d'après les avis exprimés lors du séminaire précité par les représentants nationaux, le fait que la conception organisationnelle des domaines des comptes nationaux ne correspond pas aux besoins des nouvelles recommandations pose problème et ne favorise pas les progrès en matière de mise en œuvre. Même lorsque les organisations internationales ont déployé des efforts importants au niveau régional pour former les instituts nationaux à l'élaboration de statistiques de base et à la compilation de comptes nationaux, ces efforts se sont avérés insuffisants car ils n'ont pas

permis d'atteindre tous les professionnels impliqués au niveau national.

À ce jour, les résultats obtenus en matière de mise en œuvre des comptes nationaux sont assez divergents. Les pays de la région ont atteint des stades différents de développement et de mise en œuvre du SCN 1993. Même s'ils adoptent des approches différentes pour l'application du cadre central proposé, treize des trente-quatre pays concernés publient périodiquement des séries de comptes nationaux conformément au SCN 1993. Il s'agit de l'Argentine, des Bahamas, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, des Antilles néerlandaises, du Nicaragua, de Panama, du Pérou ainsi que de Trinidad et Tobago. Les autres pays travaillent ou envisagent de travailler à la mise en œuvre du SCN 1993 mais n'ont pas encore publié pour l'heure de résultats. Deux pays – la République Dominicaine et le Venezuela – ont annoncé leur intention de publier des chiffres au cours de l'année 2003. En ce qui concerne les pays anglophones des Caraïbes, même si certains ont réalisé quelques progrès dans la mise en œuvre du SCN 1993, la majorité continue de publier uniquement les grands agrégats des comptes nationaux (voir tableau 1).

Tableau 1. Progrès dans la mise en œuvre du SCN 1993 dans treize pays d'Amérique latine et des Caraïbes

	Compte des biens et services	Comptes des secteurs institutionnels	Classification croisée des institutions et des secteurs
Antilles néerlandaises	X		
Argentine	X		
Bahamas	X		
Brésil	X	X	X
Chili	X	X	X
Colombie	X	X	X
Costa Rica	X		
Équateur	X		X
Mexique	X	X	
Nicaragua	X		
Panama	X		
Pérou	X		
Trinidad et Tobago	X	X	X

Certains progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'extension de l'application des comptes nationaux aux comptes trimestriels, l'estimation du PIB par branche d'activité et

par type de dépenses, les indicateurs mensuels de l'activité économique globale ainsi que le PIB régional. Au cours des deux dernières années, des efforts importants ont également été consacrés au développement de comptes satellites du tourisme, de l'environnement, de l'éducation et de la santé. Malgré ces résultats, la CEPAL estime qu'il reste encore beaucoup à faire.

Pour l'exercice 2003-2005, le programme de travail de la Conférence statistique des Amériques prévoit de poursuivre les activités de soutien aux travaux en cours dans la région. Toutefois, en raison de la variété des sujets concernés, un choix a été opéré. Ceux liés au SCN 1993 concernent le développement de la mise en œuvre et l'élaboration de statistiques du tourisme et de l'environnement servant de base à l'établissement de comptes satellites. Le soutien à ces domaines se traduira par l'organisation de séminaires sur des aspects particuliers de l'établissement des comptes nationaux qui intéressent les instituts nationaux. L'échange d'expériences et la dissémination des résultats auront lieu au moyen de la page web de la Division des statistiques et des prévisions économiques de la CEPAL (<http://www.eclac.cl/deype/>).

En ce qui concerne les séminaires et ainsi que l'ont suggéré les délégués des pays lors de la réunion précitée tenue en République Dominicaine, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'avoir une approche différente. Jusqu'ici, nous avons donné la priorité à la diffusion des concepts et méthodes du SCN 1993. À partir de maintenant, nous avons l'intention de nous concentrer sur les méthodes pratiques mises en œuvre par les pays ayant de l'expérience dans la mise en œuvre du SCN 1993. Ce changement de perspective constitue une évolution par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent et n'a de sens que si un nombre important de pays ont déjà mis en œuvre le SCN 1993 ou sont sur le point de le faire. Cette nouvelle approche permettra d'harmoniser les méthodologies appliquées par les pays pour l'estimation des différentes variables des comptes et renforcera le processus d'harmonisation en cours des comptes nationaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Au cours de la période 2003-2005, la CEPAL continuera d'organiser et de coordonner l'assistance technique aux pays qui le demande en ce qui concerne la mise en œuvre du SCN 1993, l'extension de sa mise en œuvre, les

comptes satellites et les statistiques de base. Nous poursuivons également notre participation aux activités et réunions internationales sur des sujets importants organisées par les groupes de travail et les groupes locaux mis en place par la Division de

statistique des Nations unies. À cet égard, nous travaillons à améliorer notre site web afin de faciliter la diffusion des résultats et recommandations de ces groupes dans toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

CRÉATION D'UNE TASK FORCE INTERNATIONALE SUR L'HARMONISATION DE LA COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC

Lucie Laliberté, FMI

Une task force internationale sur l'harmonisation de la comptabilité du secteur public a été créée afin de favoriser l'harmonisation de la comptabilité publique internationale et des normes statistiques du secteur public. Cette task force est présidée par le Fonds monétaire international. Le Groupe de travail intersecrétariat sur les comptes nationaux la considère comme l'enceinte au sein de laquelle seront discutés et définis les lignes directrices pour les statistiques du secteur public qui serviront pour la mise à jour qui vient d'être entamée du *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*.

Une réunion préparatoire destinée à définir la teneur et l'organisation des travaux à mener par cette nouvelle task force s'est déroulée au siège de l'OCDE le 3 octobre 2003.

La task force étudiera le secteur public; son mandat consiste à:

- identifier les différences qui existent entre les diverses normes comptables et statistiques utilisées pour le traitement des activités économiques, des actifs et des passifs;
- identifier les domaines dans lesquels l'harmonisation entre ces différentes normes est possible et souhaitable et prendre les mesures requises pour procéder aux changements nécessaires;
- identifier les domaines dans lesquels l'harmonisation entre ces différentes normes n'est pas possible ou souhaitable et, au besoin, développer des états de rapprochement;
- formuler des recommandations au ISWGNA pour la modification du *SCN 1993* en ce qui concerne les statistiques du secteur public.

La structure organisationnelle comprend un groupe de pilotage et deux groupes de travail faisant rapport à la task force.

Le Groupe de pilotage comprend des représentants des organisations internationales (Banque centrale européenne, Eurostat, FMI, OCDE, DSNU et Banque mondiale), d'associations internationales (Fédération internationale des comptables – Comité du secteur public et Comité international des normes comptables) participant à ces travaux ainsi que des pays individuels comme l'Australie et le Royaume-Uni qui ont contribué de façon significative à l'avancement des travaux dans ce domaine. D'autres pays pourront rejoindre le groupe de pilotage en fonction du même critère.

Le Groupe de travail I de la task force se concentrera sur l'harmonisation entre le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)* du FMI et les Normes comptables internationales du secteur public. L'objectif est d'identifier et de documenter les différences, pour ensuite les classer en fonction du processus envisagé pour leur harmonisation.

Le Groupe de travail II de la task force se concentrera sur l'harmonisation entre le *MSFP 2001* et le *SCN 1993/le SEC 1995*.

La task force et les groupes de travail comprendront des statisticiens expérimentés, des fonctionnaires responsables de questions comptables ainsi que des représentants des organisations internationales. Ils travailleront essentiellement par échanges électroniques, en utilisant le groupe de discussion électronique géré par l'OCDE.

MISE À JOUR DES ACTIVITÉS DU GDE SUR LES PENSIONS

Philippe de Rougemont, FMI

À la demande du Groupe de travail intersecrétariat sur les comptes nationaux (ISWGNA), le département de statistiques du FMI a créé en octobre 2002 un groupe de discussion électronique (GDE) sur le traitement des régimes de pension. Ce GDE a pour mandat d'identifier le traitement le plus approprié à réserver aux régimes de pension dans les systèmes statistiques macroéconomiques. Il couvre trois grands domaines de travail: les **régimes d'assurance des employeurs** (reconnaissance d'obligations sans constitution de réserve, règles d'enregistrement des régimes avec constitution de réserves), les **régimes de sécurité sociale et d'assistance sociale** et la **classification des régimes** (délimitation entre les régimes d'assurances sociales et les régimes d'épargne). Le numéro 16 du *SNA News and Notes* a proposé un résumé des activités du GDE jusqu'au printemps 2003.

Activités récentes

À la fin du mois de septembre 2003, 28 contributions de 26 auteurs différents étaient disponibles sur le GDE. Le même mois, l'animateur du GDE a diffusé un rapport intérimaire et envoyé un questionnaire à vote indicatif sur les interprétations actuelles du SCN et sur les préférences en matière de changements à apporter à l'enregistrement des pensions. Les contributeurs et environ trente réponses reçues au questionnaire supportaient à une large majorité le principe d'apporter des modifications à l'enregistrement des régimes d'employeurs. Le 7 octobre 2003, l'animateur a présenté un projet de recommandations à la *réunion conjointe du groupe de travail sur les statistiques financières de l'OCDE et des experts des comptes nationaux de l'OCDE* tenue à Paris. Les participants ont fortement appuyé l'idée de reconnaître l'existence d'un passif financier pour les régimes d'employeurs sans constitution de réserves.

Premières conclusions (régimes d'employeurs)

Il est proposé que le SCN révisé traite les obligations existant dans le cadre d'un régime de pension d'employeurs comme des passifs financiers s'il existe des **obligations légales** ou des **«obligations constructives»** (c'est-à-dire des obligations susceptibles d'être sanctionnées en justice), que le régime donne ou pas lieu à constitution de réserves (le GDE discute des différentes interprétations que l'on peut donner à l'expression «avec constitution de réserves»).

Il est envisagé **d'allouer à l'employeur les actifs nets des régimes à prestations prédéfinies**, ce qui aurait l'avantage d'appliquer un traitement équivalent à tous les régimes, d'accroître la comparabilité internationale et d'appliquer pleinement les principes d'évaluation marchande et d'évaluation sur la base des droits constatés prévus par le SCN. En outre, ce traitement est conforme aux pratiques comptables acceptées (la reconnaissance différée est actuellement une option prévue par la norme comptable internationale n° 19, bien que celle-ci soit en cours de réexamen).

Les cotisations sociales d'employeurs et les **revenus de la propriété à recevoir par les ménages** seraient mesurés sur la base de montants actuariels au lieu de montants effectifs. Ce changement permettrait de mesurer plus correctement le coût de l'emploi. Les «supercotisations» provenant de la sous-performance des actifs des fonds de pensions à prestations prédéfinies n'auraient plus aucune influence sur l'excédent brut d'exploitation de l'employeur (ou sur la valeur ajoutée si l'employeur est non marchand). Les paiements effectifs de cotisations seraient considérés comme de pures opérations financières représentant l'apurement de passifs financiers contractés à l'origine par le biais de cotisations sociales et de revenus de la propriété à verser ou par la sous performance des actifs des fonds. Il est également envisagé de calculer les revenus de la propriété à recevoir par les ménages sur la base du taux d'actualisation appliqué par les actuaires, ce qui permettrait de remédier à une anomalie actuelle du SCN, à savoir le fait que le simple temps qui passe engendre des entrées dans les «autres

flux économiques». En effet, les régimes à prestations prédéfinies donneraient alors lieu à une «épargne» semblable à celles des fonds communs du SCN actuel.

Les contributeurs au GDE sont divisés quant au maintien ou à la suppression du «**double enregistrement**» actuel du SCN (les cotisations et les pensions des régimes avec constitution de réserves étant enregistrées à la fois comme opérations non financières et comme opérations financières avec un poste d'ajustement). Beaucoup estiment que ce double enregistrement est artificiel et provoque la confusion chez les utilisateurs. D'autres pensent que les pensionnés perçoivent leur pension comme un revenu et insistent sur l'importance de lier données macroéconomiques et données microéconomiques.

Suivi (régimes d'employeurs)

L'ISWGNA souhaite que l'animateur du GDE remette pour décembre 2003 ses recommandations concernant les régimes d'employeurs afin qu'elles soient discutées lors de la réunion du Groupe consultatif d'experts prévu pour février 2004. Les lecteurs de *SNA News and Notes* sont invités à participer au GDE à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/np/sta/ueps/index.htm>

LA MESURE DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Lidia Bratanova, ECE

La présente contribution a pour but d'annoncer les travaux qui vont être menés par un groupe de pays et d'organisations internationales sur la mesure des activités des entreprises multinationales (EMN). Le projet EMN a été proposé par l'Office statistique canadien lors du séminaire sur la mondialisation qui s'est déroulé dans le cadre de la réunion de juin 2003 de la Conférence des statisticiens européens (CSE). Les travaux seront menés sous les auspices de la CSE et de son bureau. La Division de statistique de l'UNECE assurera le secrétariat.

Un des principaux objectifs du projet EMN est d'identifier les domaines dans lesquels des approches plus standardisées et/ou coordonnées pour la mesure des activités des EMN peuvent contribuer à améliorer les statistiques économiques nationales et internationales. Quatre INS (Canada, France, Espagne et RU) ont accepté de participer à la phase initiale du projet. L'OCDE, le FMI, la

CNUCED et la Banque centrale européenne ont également fait part de leur intérêt.

La mesure de la mondialisation a été discutée relativement longuement lors de la conférence tenue en juin à Genève, notamment sur la base de documents préparés par le Canada, le RU, les USA, la France, la Hongrie, l'OCDE et le FMI. Les participants ont insisté sur le fait que les données relatives au EMN devaient être améliorées en menant des travaux dans différents domaines: clarification des concepts, harmonisation et poursuite de l'amélioration des normes comptables internationales, mise à jour des manuels BP et SCN, élaboration éventuelle de comptes satellites pour les EMN. Les actes du séminaire de la CSE vont être publiés dans le prochain numéro du Journal statistique de l'UNECE, volume 20, 2003/2. Les documents sont également disponibles sur le site web de l'UNECE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/documents/2003.06.ces.htm>

MANUELS, GUIDES ET OUTILS DE RÉFÉRENCE

Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale, *Studies in Methods*, séries n°91, numéro de vente E.03.XVII.9, Nations unies, 2003

Comptabilité intégrée de l'environnement et de l'économie – SEEA - 2003. Manuel de la série de comptabilité nationale, publication conjointe des Nations unies, de la Commission européenne, du

Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Banque mondiale, disponible sur demande adressée à la DSNU sous forme de manuscrit non édité (prépublication) ou sous format électronique à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/environment/seea2003.htm>

RÉUNION ET SÉMINAIRES

7-11 octobre 2003: réunion des experts nationaux des comptes financiers, OCDE, Paris, France

13-15 octobre 2003: deuxième réunion du Groupe Canberra II sur les actifs non financiers, siège OCDE, Paris, France

24 novembre – 3 décembre 2003: Dix-septième conférence internationale des statisticiens du travail, OIT, Genève, Suisse, <http://www.ilo.org/stat>

4-5 décembre 2003: réunion conjointe ECE/OIT des experts des indices des prix à la consommation, Genève, Suisse

15-19 décembre 2003: atelier régional de formation sur la mise en œuvre du SCN pour les pays africains, organisé conjointement par la DSNU et l'ECA, Addis Abéba, Éthiopie

21-13 janvier 2004: réunion bi-annuelle de l'*Association de Comptabilité Nationale*, Paris, France

Note de la rédaction

Le bulletin *SNA News and Notes* est un service d'information semestriel de l'ISWGNA fourni par la Division de statistique des Nations unies (DSNU). Il ne reflète pas nécessairement la position officielle des membres ou de certains membres de l'ISWGNA (Union européenne, FMI, OCDE, Nations unies et Banque mondiale)

SNA News and Notes est publié en quatre langues (anglais, français, russe et espagnol) et est disponible sur Internet à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snaneews.htm>

Une version actualisée du SCN 1993 comportant un outil de recherche, un glossaire de comptabilité nationale, différents manuels dans le domaine des comptes nationaux ainsi que les activités et les comptes rendus de l'ISWGNA peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:

<http://unstats.un.org/unsd/sna1993/introduction.asp>

Toute correspondance, et notamment toute demande d'abonnement gratuit, doit être envoyée à l'adresse suivante : DSNU, Bureau DC2-1520, New York, NY 10017; tél.: +1-212-963-4859, télécopieur: +1-212-963-1374, courrier électronique: sna@un.org
